

# Séance ordinaire du 04.12.2019 à 19 heures 30

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf :

Absents excusés : ROEHRIG Nicolas, Maigne Claude, Schueller Rébecca.

Absents non excusés : Kolb Sabine.

Conseillers absents ayant donné procuration : GENTNER Corinne (procuration à PHILIPPS Astride), HUMMEL Yves (procuration à HRYCENKO Marie).

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 08.11.2019

Lieu de séance : Mairie de Riedseltz.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 13.11.2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## DECISIONS

### DELIBERATION 2019-38

Objet : décision modificative n° 5-2019

---

#### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- Modifier le budget 2019 comme suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES :

Articles	Opération	Objet	Montant
21531	87	Club-house - Puits	- 41 220 €
2115	90	Lotissement Tuileries	- 4 200 €
		<b>TOTAL</b>	<b>- 45 420 €</b>
2128	87	Club-house – Puits	<b>+ 45 420 €</b>
2115	90	Lotissement Tuileries	- 3 000 €
10226		Taxe d'aménagement	+ 3000 €
2138	86	Achat bâtiment	+ 72 100 €
1641		Emprunt – RECETTES -	+ 72 100 €

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- Les maires du Département ont été informés du projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), engagé par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics. Cette réorganisation consiste à réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandats, titres..) et le conseil aux élus.

Les orientations de réorganisation rendu publiques, ont été élaborées sans aucune concertation préalable avec les élus locaux.

La DGFIP affiche, dans un même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement des points de contact (Maison de Services au Public) alors que les structures locales ouvertes seront supprimées.

Monsieur le maire souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable des finances de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **S'oppose** à cette réorganisation des services publics en milieu rural ;
- **Exprime** son inquiétude à l'annonce des fermetures de trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable ;
- **Exprime** l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales ;
- **Demande** le maintien des trésoreries de proximité et les moyens d'exercer pleinement leurs compétences actuelles ;
- **Réclame** l'abandon du processus de restructuration des services de la DGFIP.

## DELIBERATION 2019-40

Objet : rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics en eau et en assainissement 2018

---

### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'adopter les rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics en eau et en assainissement.

## DELIBERATION 2019-41

Objet : subvention communale/AF de Steinseltz

---

### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- verser une participation de 500 € à l'A.F de Steinseltz pour la réfection de chemins d'exploitations leur appartenant mais se situant sur le ban de Riedseltz.

La participation à ces travaux représente 10 % du montant des travaux, partagés entre l'AF de Riedseltz (500 €) et la commune de Riedseltz (500 €).

## INFORMATIONS

- Signalements de trains supprimés à Riedseltz alors que la tendance était de les doubler : courrier à faire aux conseillers régionaux concernés.

Le Conseil municipal de prendre acte des informations données et charge Mr le Maire de toutes les formalités.

La séance est levée à 21 h.

**Prochaine séance le :**

Le Maire,

René RICHERT

**N.B : il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.**

**SIGNATURE DU REGISTRE :**

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	Consulté
5. MAIGNE Claude	Consulté
6. CONTAL André	
7. PHILIPPS Astride	
8. KOLB Sabine	Consulté
9. ACHOUR Marie-Josée	
10. HUMMEL Yves	Consulté
11. ROEHRIG Nicolas	Consulté
12. HRYCENKO Marie	
13. GENTNER Corinne	Consulté